

# 1 044 495 € d'aides départementales

**Au cours de la réunion de ce matin, présidée par Pierre Camani, 36 dossiers ont été examinés.**

**Parmi les dossiers présentés, les plus importants concernent :**

- la gratuité du réseau Tidéo à destination des personnes en situation de précarité et des anciens combattants ;
- les actions pour lutter contre la désertification médicale ;
- l'aide à la petite enfance ;
- le soutien aux projets communaux.

## TRANSPORT

### **Gratuité du réseau Tidéo pour les personnes en situation de précarité et les anciens combattants**

Lancé le 1<sup>er</sup> septembre dernier, Tidéo, le nouveau réseau de transport en commun départemental du Conseil général, relie les principaux bassins de vie et d'emploi du département. Il dessert notamment les villes d'Agen, Marmande, Villeneuve-sur-Lot, Fumel, Nérac et Lavardac. Soucieux de favoriser sur son territoire la mobilité des Lot-et-Garonnais, le Conseil général a choisi d'instaurer une tarification unique à 2 €, quel que soit le trajet effectué sur les 3 lignes de son réseau.

Les personnes en situation de précarité bénéficieront de la gratuité via la carte Unéo <sup>Pass</sup>. La demande de ce titre doit être effectuée auprès du service social le plus proche (centre médico-social, centre communal d'action sociale, mission locale...). La validité de cette carte est d'un an à compter de sa délivrance. A noter que la gratuité est également effective pour la ligne interdépartementale Agen-Condom.

Publics concernés :

\* bénéficiaires des minima sociaux (allocation adulte handicapé, allocation spécifique de solidarité, allocation temporaire d'attente, assurance veuvage, allocation supplémentaire vieillesse, allocation supplémentaire invalidité, revenu de solidarité socle ou socle majoré

\* demandeurs d'emploi percevant une allocation d'assurance ou d'assistance chômage inférieure à 80 % du Smic brut en vigueur

\* jeunes âgés de moins de 25 ans sans ressource et suivis par une mission locale

\* salariés précaires ou demandeurs d'emploi non indemnisés, dont le revenu de ne dépasse pas 80 % du Smic brut en vigueur.

Le Conseil général a également voté la gratuité de transport sur les lignes Tidéo pour les titulaires de la carte d'ancien combattant, sur présentation de cette dernière au chauffeur de car.

## DEMOGRAPHIE MEDICALE

### **Extension des régimes d'aide pour favoriser la venue d'étudiants en médecine en Lot-et-Garonne**

Afin de contribuer à assurer une couverture médicale de proximité en Lot-et-Garonne, le Conseil général a adopté en avril dernier un régime d'aide pour les internes effectuant un stage chez un médecin généraliste du département sous la forme **d'une aide au logement** (plafonnée à 400 € par mois) **et d'un forfait pour la mobilité** (100 € par mois) **pendant la durée de son stage (6 mois)**. Ces aides sont désormais étendues aux internes qui effectuent leur stage dans un service de protection maternelle et infantile ainsi que pour les étudiant non internes en stage chez un médecin généraliste.

En apportant cette modification, le Conseil général renforce son action en faveur de la lutte contre la désertification médicale des zones rurales.

## PETITE ENFANCE

### **Fonctionnement des structures petite enfance : 64 651 €**

Afin de favoriser le développement de structures d'accueil de la petite enfance, le Conseil général soutient financièrement les haltes-garderies ou crèches, aussi bien associatives que municipales.

Au cours de cette Commission permanente, l'Assemblée départementale a attribué 64 651 € en faveur de 29 structures accueillant au total 624 enfants.

### **Aide aux Relais assistantes maternelles : 9 817 €**

Toujours dans le cadre de ses actions en faveur de la petite enfance, le Département prend partiellement en charge la rémunération des animateurs dans les Relais assistantes maternelles (Ram). Véritables lieux d'échanges et d'information pour les parents et pour les assistantes maternelles, les Ram sont des pôles ressources hautement fréquentés. Au cours de cette Commission, le Conseil général a accordé 9 817 €, répartis entre les Ram de Castillonnès, Bon-Encontre, Casteljaloux, Miramont, Penne-d'Agenais, Boé, Marmande et Tonneins, d'Estillac, du Passage d'Agen, du Confluent, du Mézinais.

### **Aide aux financements des lieux d'accueil parents-enfants : 3 048 €**

Le Conseil général accorde son soutien financier aux lieux d'accueil parents-enfants du département conçus sur le modèle de la Maison verte de Françoise Dolto. Selon Françoise Dolto, ces espaces devaient être des « lieux de rencontre et de loisirs pour les tout-petits avec leurs parents.

La Maison de la petite enfance F. Dolto de Marmande a ainsi perçu une aide de fonctionnement annuelle de 3 048 €.

## SOUTIEN AUX PROJETS COMMUNAUX

### **Réhabilitation de chalets au village de vacances Darel : 17 214 €**

Géré par les communes de Pont-du-Casse et de Bon-Encontre, le Syndicat intercommunal à vocation unique (Sivu) de Darel entreprend des travaux de réhabilitation des 12 chalets du village de vacances afin d'offrir des prestations de qualité à ses clients.

Le Conseil général attribue ainsi 17 214€ à des travaux d'un montant total de 68 856 €.

### **Etude pour la création d'un éco-quartier à Gontaud-de-Nogaret : 7 080 €**

La commune de Gontaud-de-Nogaret lance une étude en vue de réaliser un éco-quartier au lieu-dit Chemin-de-Pierrot, prenant en compte les aspects environnemental et patrimonial. L'objectif de ce projet est d'élaborer un plan de composition urbaine et paysagère, intégrant la construction de 70 à 80 logements, des équipements publics pour la petite enfance et le grand âge, des commerces et la création d'espaces publics.

La commune souhaite en effet offrir à ses nouveaux résidents un cadre de vie agréable, en harmonie avec le centre bourg et dans l'esprit d'un aménagement de haute qualité environnementale.

D'un montant de 35 400 €, cette étude est financée à hauteur de 70 80 € par le Conseil général.

## **AUTRES AIDES ACCORDEES**

**15 127 €** d'aide au fonctionnement des clubs sportifs ; **9 169 €** pour les emplois sportifs dans les clubs ; **6 950 €** pour les manifestations sportives ; **1 769 €** pour l'enrichissement des collections publiques et des ressources documentaires et numériques ; **800 €** pour la médiation, la promotion et la valorisation de la création patrimoniale et culturelle ; **15 424 €** pour les opérations d'irrigation collective ; **43 930 €** d'aides pour l'irrigation individuelle ; **918 €** pour le drainage, la protection contre les crues et l'assainissement des terres ; **38 269 €** pour l'aménagement et la gestion durable des milieux aquatiques ; **60 346 €** pour le développement de la filière tabac ; **1 236 €** au titre du programme sylvicole ; **25 914 €** pour la construction d'abris froids et de serres chapelles ; **11 563 €** pour la maîtrise des impacts environnementaux ; **1 520 €** pour l'organisation de comices agricoles ; **21 700 €** de subventions de fonctionnement relevant de la compétence de la commission Agriculture, Forêt et Environnement ; **150 €** d'allocations aux élèves internes pour le transport scolaire hebdomadaire.

#### **Contacts presse :**

**Jean-François Durante, Directeur de la Communication**

Tél. : 05 53 69 45 95 / 06 42 57 86 49 / [jfdurant@cq47.fr](mailto:jfdurant@cq47.fr)

**Véronique Détery, Attachée de presse**

Tél. : 05 53 69 42 88 / 06 43 72 60 52 / [vedelery@cq47.fr](mailto:vedelery@cq47.fr)

**LOT-ET-GARONNE**  
Conseil général

